

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 OCTOBRE 2018**

L'an 2018 et le 02 OCTOBRE 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. CITRON Jacques

Présents :

M. CITRON Jacques	x
MME CHATELAIN Danielle	x
M. CHACHIGNON Alain	x
M. LEBRET Olivier	x
Mme GAZANGEL Emmanuelle	x
Mme MARTINS Rosa	x
M. COUVREUR Michel	x
Mme AUVRAY Gaëlle	x
M. THIBAUT Serge	x
Mme DECOUX Annick	x
M. DEBORD Jean-Pierre	x
Mme HARDOUIN Gabrielle	A donné pouvoir à M. DEBORD Jean-Pierre
Mme LHOSTE Emilie	x
M. LECOUTRE Régis	x

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13
- Votants : 14 (1 pouvoir)
- Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme LHOSTE Emilie.

Date de la convocation : 25/09/2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 04 septembre 2018 est approuvé sans observation.

Autorisation d'ajouter DEUX délibérations à l'ordre du jour.

Prise en charge d'un timbre pour l'examen du code pour M. BILLARAND Florent, suite à l'inscription au permis remorque : 30 €

Avis du conseil : avis favorable

Versement d'une subvention à l'AOCO pour la recette du vide grenier : 622.50 €

Avis du conseil : avis favorable du conseil.

Pour mémoire, la recette de l'an dernier était de 173.50 €.

1- Approbation du rapport annuel 2017 du service de l'assainissement Monsieur le Maire soumet au vote le rapport présenté par la SAUR.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Il est précisé que la Mairie a signé un contrat de maintenance avec la SEIT. Ce contrat prévoit une visite annuelle pour réduire la probabilité de défaillance ou de dégradation des équipements. Ces visites annuelles ont mis à jour des points à améliorer. Il convient maintenant de déterminer un échéancier des travaux d'amélioration évoqués.

Vote du conseil municipal : Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2017

2- Prix de l'eau et de l'assainissement pour 2019.

Monsieur le Maire rappelle que les budgets de l'eau et de l'assainissement sont des budgets annexes qui doivent s'équilibrer.

Pour ce faire, il appartient à la collectivité de fixer les redevances des services publics locaux et ce avant le début de la période de consommation,

En conséquence, il est proposé ce qui suit :

Prix de l'eau à BAZOCHES LES GALLERANDES et pour le HAMEAU D'ALLEVRAN :

0.998 €, auquel il convient d'ajouter la TVA à 5.5 %

Prix de la redevance d'assainissement collectif pour BAZOCHES LES GALLERANDES et IZY

1.767 €, auquel il convient d'ajouter la TVA à 10 %.

A ces tarifs s'ajouteront les redevances votées par les agences de l'eau, ou tout autre organisme pouvant s'y substituer ainsi que les redevances et abonnements fixés par la SAUR pour l'eau potable.

Il serait souhaitable que les facturations des branchements d'assainissement précédemment payés en fonctionnement soient reportées sur l'investissement.

Quelles conséquences peut-il y avoir sur les transferts de charge de la subvention d'équilibre du budget principal lors du transfert de la compétence assainissement à la CCPNL.

Il est précisé que le budget de l'assainissement doit être équilibré sans versement du budget communal.

Vote du conseil municipal :

Prix de l'eau : 0.998. €, Vote à la majorité, une abstention.

Prix de l'assainissement 1.767 €, vote à la majorité, une abstention

Approbation du marché avec l'entreprise TEMSOL pour les travaux de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que la consultation pour les travaux de la salle des fêtes s'est déroulée en juillet et août, 11 entreprises ont retiré des dossiers mais n'ont pas donné suite.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture de la seule offre reçue :

- entreprise TEMSOL pour un montant de 66 802.25 €

Le dossier a été confié à M. PEREIRA, architecte et maître d'œuvre du projet.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 103.705.63 € hors taxes

M. PEREIRA est venu présenter les conclusions de son rapport d'analyse devant la commission d'appel d'offres le 19 septembre.

L'offre de l'entreprise TEMSOL, au vu des critères d'analyse fixés par le règlement de consultation apparait cohérente pour un montant de 68 142.25 € H.T.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise TEMSOL.

Qu'en est-il de la décision d'occupation des salles. M. le Maire précise qu'il doit rencontrer l'entreprise pour déterminer une solution qui permettra de laisser les salles disponibles aux associations, dans la mesure où leur sécurité peut être assurée.

Est-il envisageable d'utiliser les salles de classe pour accueillir les associations ? M. le Maire pense que c'est difficile car il y a l'accès à la cour de l'école.

Avis du conseil municipal : le conseil approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise TEMSOL et autorise M. le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

Renouvellement du contrat de l'agent chargé de l'entretien de la Mairie

L'agent a été engagé en octobre 2017 pour 20h00 suite à la démission de l'agent titulaire du poste. Il s'agit de renouveler son contrat.

Monsieur le Maire indique qu'il va rencontrer la personne pour connaître son avis sur une titularisation ou la signature d'un contrat à durée indéterminée.

Décision modificative n°3 au budget principal

fonctionnement			
IMPUTATION	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
compte 615221	entretien des bâtiments	-1 200 €	
compte 6714	Bourses et prix	150 €	
Compte 673	Titres annulés sur exercice antérieur	450 €	
compte 6611	intérêts sur emprunt	600 €	
investissement			
compte 1641	remboursement échéance d'emprunt pour travaux de la salle des fêtes	3 200,00 €	
compte 2031	Etudes eaux pluviales	- 3 200,00 €	
total des opérations		- €	0,00 €

Vote du conseil : Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°3 au budget principal.

Devis

M. LEBRET

Compte rendu de la commission de voirie du 22/09/2018

Pour les travaux d'aménagement du carrefour de Gueudreville, il est possible de monter un dossier de subvention au titre du volet 3 par le conseil départemental. Le dossier sera préparé et soumis au conseil.

Chemin rural de Villiers à Donville : Certains propriétaires possèdent encore une bande de terrain en dehors de leur clôture. La commission demande que la commune procède à l'acquisition de ces terrains.

Rue du Jeu de Paume : possibilité de faire faire les travaux à un maçon local, M. LEBRET se charge de contacter un maçon pour un devis.

M. LEBRET a contacté l'entreprise YOU pour l'intervention sur le trottoir devant le Petit bar, il reste en attente de son retour. Il va revoir également pour l'entrée de chemin à IZY pour faire en gravillon bi-couche ce qui réduirait le prix annoncé.

YOU SAUVETRE			
BASSIN RUE DES GARENNES	7 745,00 €	9 294,00 €	AVIS FAVORABLE
VOIRIE ACCES CLOS DES CHAMPARTS	11 460,00 €	13 752,00 €	AVIS FAVORABLE
AIRE DE DEBORDEMENT RUE DU JEU DE PAUME	1 660.00 €	1 992.00 €	Voir un maçon
TRUPIN			
MARQUAGE AU SOL	1 865.00 €	2 238,30 €	AVIS FAVORABLE
DANY HAMONIERE			
MENUISERIE HOTEL DE LA POSTE	1 239,00 €	1 486,80 €	AVIS FAVORABLE
SAUVARD ET FILS			
TRAVAUX DE PLOMBERIE POUR AMENAGER LA CUISINE DE LA SALLE D'IZY	1 470.00 €	1 752.00 €	AVIS FAVORABLE

La société ARMS a été contactée pour faire un devis pour l'installation du chauffage de l'étage sur la chaudière du Symphonium.

Porte de l'immeuble : M. HAMONIERE attend une réponse. Si on installe une clé, il y a trois points de fermeture, si on met un digicode, il n'y a qu'un point de fermeture.

M. CHACHIGNON reprendra contact avec M. HAMONIERE pour refaire un devis alu avec un système de fermeture à clé.

Il est demandé la possibilité d'acheter un radiateur soufflant pour la mairie d'IZY afin d'éviter de mettre le chauffage dans la totalité de la mairie. Avis favorable.

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner pour lesquelles la mairie n'a pas fait valoir son droit de préemption.

M.MME GATT Patrick

25 rue de la Barre à IZY

Au profit de M. Mme Steeve DENIS

M. GIRAUD Arnaud

3 rue des Merisiers

Au profit de M. et Mme Valmont BRABANT

Affaires générales

- Notification de subvention aide aux communes à faible population

Monsieur le Maire s'est rendu à la réunion qui s'est tenue hier soir à ROUVRES ST JEAN.

La commune va recevoir 70 % du montant des travaux soit : 13 876.00 €. Les travaux concernent : la remorque, 10 fenêtres et 1 porte, des stores pour la salle et une rampe d'accès.

- Dossier CASTRO-CHOUAYA/MAIRIE DE BAZOCHES

Le dossier est en procédure contentieuse, l'avocat de la commune s'est constitué auprès du greffe du tribunal.

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la délégation de service public pour l'eau potable

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour examiner les trois candidatures. Un classement a été établi selon les critères définis dans le règlement de consultation. Le courrier aux entreprises retenues est parti, il convient d'attendre 15 jours avant de notifier le marché au bureau d'études retenu. IRH à ORLEANS. La signature du marché sera proposée au vote du prochain conseil.

Association les Z'Enfants D'Abord :

L'association sollicite l'avis du conseil pour le prêt de la sono et la fourniture des boissons pour le goûter d'Halloween. : avis favorable du conseil.

- **Mail de l'AOCO** informant le conseil de son souhait de ne plus organiser le vide-grenier et le téléthon par manque de bénévole. Le comité des fêtes est d'accord pour reprendre le vide-grenier. Le conseil prend acte. Une réunion de la commission des fêtes est prévue prochainement ;

- Les Restaurants du Cœur

Sollicite une subvention.

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande.

Courriers

- M. LIPTAY ouvre son atelier de sculpture les 20 et 21 octobre prochain dans le cadre des portes

ouvertes des ateliers d'artistes du Loiret

- La BAZOCHOISE : invitation à l'assemblée générale le vendredi 12 octobre à 21H00 salle 3 à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'une habitante de la commune fait don d'un tableau avec une vue sur BAZOCHES peinte par M. CIRADE Michel.